

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ TANTE ROSI LTEE	Numéro de permis 2017145	Date d'inspection Le 23 août 2021	
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi		Numéro de téléphone (506) 344-5655	
Adresse 5 chemin Gauvin Petite-Lamèque NB E8T 2M9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (iv) d'explorer les arts et les sciences. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	21(c)(iv)	29 juil. 2021	23 août 2021
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : d) le nom de l'administrateur. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	25(d)	02 juil. 2021	30 juin 2021
36(6) Le lit portatif, le matelas de sieste ou le matelas d'un lit d'enfant ou d'un parc pour enfant est lavable et étanche ou est couvert d'une enveloppe étanche. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	36(6)	29 juil. 2021	23 août 2021

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection</p> <p>La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.</p> <p>Une surface de protection doit être en place pour tous les appareils d'escalades fixes ou autres structures d'escalade. A l'achat ou à l'installation des modules de jeux, l'installateur ou l'exploitant doit s'assurer que l'installation sont conformes aux normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou suivre le guide d'installation du fabricant. Il est recommandé que la garderie vérifie auprès du guide du fabricant en ce qui concerne la surface de protection pour leurs modules de jeu en place.</p> <p>Il a été discuté avec l'administratrice de rajouter une quantité d'équipement de jeux extérieur dans le groupe des bébés (ex: pelles, sceau..)</p>

original signé par
Karine Basque

Le 23 août 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Katy Benoit

Le 23 août 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date